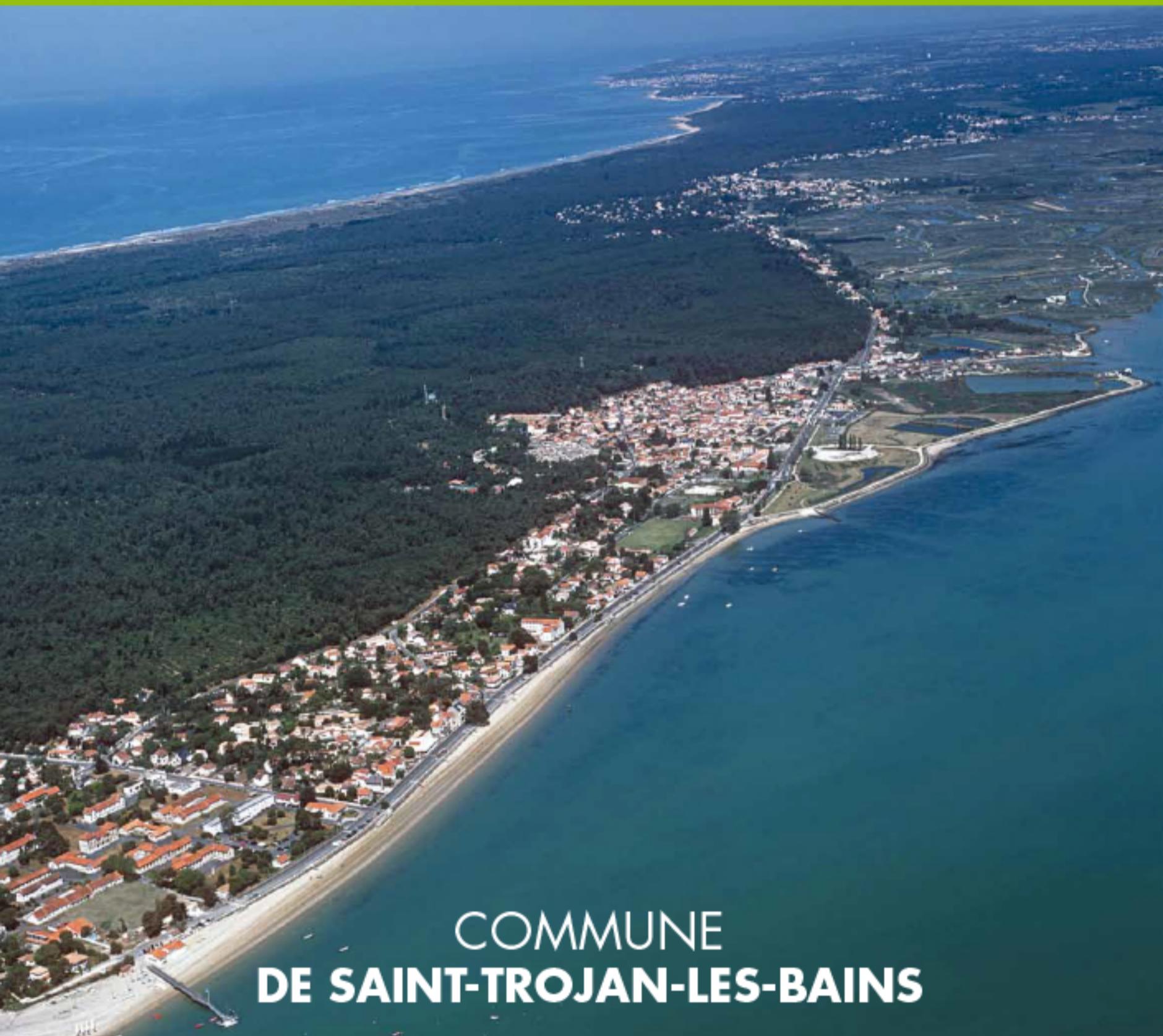


PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



COMMUNE
DE SAINT-TROJAN-LES-BAINS

Document d'information communal
sur les risques majeurs
DICRIM

*Validé en Conseil Municipal le 12 avril 2011
et actualisé le 31 mars 2015*

Le Plan Communal de Sauvegarde définit les bases d'un dispositif opérationnel dont l'objectif est d'identifier et d'organiser par anticipation les principales fonctions, missions et actions de chacun pour faire face à toute situation de crise.

Dès l'alerte par les pouvoirs publics ou par les services de la préfecture d'une situation nécessitant une organisation de type Plan Communal de Sauvegarde, le Maire fait prévenir la population par le dispositif le plus adapté et le plus efficace qui soit selon le risque.



ALERTE

1 - LA SIRÈNE

Le signal se caractérise par 3 émissions successives montantes et descendantes de une minute chacune et séparées par des intervalles de 5 secondes ; le signal de fin d'alerte est déclenché quand tout risque est écarté. Il dure 30 secondes sans interruption et sur le même ton.

2 - LE CONTACT EVERYONE

Le dispositif d'alerte et d'information de la population (contact everyone), permet l'envoi simultané de messages vocaux (téléphones fixes) et /ou de SMS (téléphones portables).

3 - LA LECTURE DE MESSAGE D'ALERTE

Un représentant de la Police Municipale diffuse par haut parleur sur tout le territoire de Saint-Trojan-les-Bains un message d'alerte. Ce message informe les habitants sur les consignes exactes à respecter, sur les lieux d'accueil sécurisés, et sur l'évacuation nécessaire des personnes en danger.

4 - LA VISITE D'ÉLUS RÉFÉRENTS

Chaque élu, responsable d'un quartier, informe les personnes isolées, sans moyen de locomotion ou à mobilité réduite des risques annoncés et donnera les consignes à respecter

EVACUATION



Se rendre au point d'accueil déterminé par le Maire selon le risque et sa localisation.

Points d'accueil en cas d'inondation :

- Groupe scolaire Henri Seguin
- Centre Hélio Marin
- Colonie de Vacances « le soleil levant » - Bld de la Plage
- Foyer départemental de Lannelongue
- Hébergements de Loisirs et de Plein air

Points d'accueil en cas de Feux de Forêt :

- Salle polyvalente
- Salles de l'Eperon, de la Taillée et du Temps Libre - Bld de la Plage
- Salle des Cimaises - Rue de la République
- Centre Hélio Marin
- Colonie de vacances « le soleil Levant » - Bld de la Plage
- Foyer départemental de Lannelongue
- Terrain de Football - Bld de la Plage
- Place du Forum,

LIEUX D'INFORMATION



- > **Mairie** Téléphone 05.46.76.00.30
- > **Site de la mairie** : www.sainttrojanlesbains.fr
- > **Panneaux** d'information électroniques de la Commune (près du marché) et panneaux d'affichage de la Mairie*
- > **Radios**
France Bleue La Rochelle sur 92.3 ou 103.9 – Demoiselle FM 97.8

D'une manière générale, les consignes individuelles de sécurité sont :

1. Se mettre à l'abri,
2. Ecouter la radio
3. Respecter les consignes ci-après

1 - En cas de vents violents

Alerte météorologique de niveau orange	Alerte météorologique de niveau rouge
<ul style="list-style-type: none"> . Limiter les déplacements . Ne pas se promener en forêt et sur le littoral . En ville être vigilant face aux chutes possibles d'objets divers . Ne pas intervenir sur les toitures et ne toucher en aucun cas à des fils tombés au sol . Ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés 	<p>Dans la mesure du possible</p> <ul style="list-style-type: none"> . Rester chez soi, . Se mettre à l'écoute des stations locales <p>En cas d'obligation de déplacement</p> <ul style="list-style-type: none"> . Se limiter au strict indispensable en évitant les secteurs forestiers . Signaler les départs et les destinations à ses proches . Ranger ou fixer les objets sensibles, . N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol . pour les riverains d'un estuaire, prendre les précautions face à de possibles inondations et surveiller la montée des eaux . Prévoir des moyens d'éclairage de secours et faire une réserve d'eau potable . Pour des dispositifs d'assistance médicale alimenté par électricité, contacter l'organisme qui en assure la gestion

2 - En cas de fortes précipitations

Alerte météorologique de niveau orange	Alerte météorologique de niveau rouge
<ul style="list-style-type: none"> . Se renseigner avant d'entreprendre des déplacements . Respecter en particulier les déviations mises en place . Ne s'engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée . Dans les zones habituellement inondables, mettre en sécurité les biens susceptibles d'être endommagés et surveiller la montée des eaux 	<p>Dans la mesure du possible</p> <ul style="list-style-type: none"> . Rester chez soi, . Se mettre à l'écoute des stations locales <p>En cas d'obligation de déplacement</p> <ul style="list-style-type: none"> . Etre très prudent et respecter en particulier les déviations mises en place . Ne s'engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée . Signaler votre départ et votre destination à vos proches . Dans les zones inondables, prendre toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde des biens face à la montée des eaux . Prévoir des moyens d'éclairage de secours et faire une réserve d'eau potable . Faciliter le travail des sauveteurs qui proposent une évacuation et être attentif à leurs conseils . N'entreprendre aucun déplacement avec une embarcation

3 - En cas de submersion marine

AVANT	PENDANT	APRÈS
<p>S'organiser et anticiper</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie, - s'organiser et élaborer les dispositions nécessaires à la mise en sûreté <p>Et de façon plus spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Positionner les compteurs électriques, les chaudières et toute installation fixe participant au bon fonctionnement du bâtiment - aménager les entrées possibles d'eau - assurer la conservation des produits polluants dans des enveloppes étanches, - repérer les stationnements hors zone inondable, - prévoir les équipements minimum : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, et vêtements de rechange, couvertures 	<ul style="list-style-type: none"> - s'informer de la montée des eaux par radio, par la mairie et sur son site, - se réfugier en un point haut préalablement repéré : étage, colline, points d'accueil de la mairie, - écouter la radio pour connaître les consignes à suivre, - ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école, - éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours, - n'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue, - ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) plus du tiers des victimes lors d'inondations est des automobilistes surpris par la crue 	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les autorités de tout danger, - Aider les personnes sinistrées ou à besoin spécifique ; - Aérer, - Désinfecter à l'eau de javel, - Chauffer dès que possible, - Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche



4 - En cas de séisme

AVANT	PENDANT	APRÈS
<ul style="list-style-type: none"> - repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité - fixer les appareils et les meubles lourds, - préparer un plan de groupement familial 	<p>Rester où l'on est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'intérieur : se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres - à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures) - en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses. - se protéger la tête avec les bras. - ne pas allumer de flamme 	<p>après la première secousse</p> <ul style="list-style-type: none"> - se méfier des répliques, - vérifier l'eau, l'électricité, en cas de fuites ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités - s'éloigner des zones côtières même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels raz-de-marée <p>Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus proche</p>



5 - En cas de feu de forêt

AVANT	PENDANT	APRÈS
<ul style="list-style-type: none"> - repérer les chemins d'évacuation, les abris, - prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels) - débroussailler, - vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture 	<p>Le témoin d'un départ de feu doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informier les pompiers (18 et 112) le plus vite et le plus précisément possible, - dans la nature, s'éloigner dos au vent, - si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide, - à pied rechercher un écran (rocher, mur) - ne pas sortir de votre voiture <p>Une maison bien protégée est le meilleur abri :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fermer et arroser volets, portes et fenêtres - occulter les aérations avec des linges humides - rentrer les tuyaux d'arrosage 	<ul style="list-style-type: none"> - Eteindre les foyers résiduels



6 - En cas de canicule

En cas de déclenchement d'un « plan canicule » par le Préfet, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) contacte les aînés inscrits sur ce registre nominatif afin de s'assurer de leur bien-être. Une mesure préventive saisonnière qui ne doit en aucun cas se substituer à la vigilance des proches et du voisinage, ni aux précautions quotidiennes pour se protéger de la chaleur :

- boire régulièrement
- prendre des douches et/ou des bains frais
- se protéger du soleil
- ventiler son habitation...

7 - En cas de pollution accidentelle des eaux

Le témoin ou le responsable de l'accident, lorsqu'il constate la pollution, devra alerter :

- **la Mairie - 05.46.76.00.30**
- **le SDIS - 18 ou 112**
- **la gendarmerie - 17**

en précisant le lieu, la nature de la pollution (aspect, importance, évolution) et l'origine éventuelle.

PACK DE SECURITE A AVOIR CHEZ SOI

- Radio et piles de rechange (hors de l'appareil à contrôler régulièrement)
- Lampe de poche,
- Bougies et allumettes,
- Ruban adhésif, serpillères ou tissus pour obstruer les ouvertures,
- Couvertures et vêtements de rechange,
- Trousse de secours et traitement médical quotidien,
- Bouteilles d'eau

NUMEROS DE TELEPHONE D'URGENCE

Pompiers

18 ou 112

Gendarmerie

17

SAMU

15



Préfecture

05.46.27.43.00

Mairie de Saint-Trojan-les-Bains

05.46.76.00.30

**LIRE ATTENTIVEMENT
CE DOCUMENT EN FAMILLE
ET LE CONSERVER BIEN EN VUE**

**PENSEZ À VOUS INSCRIRE
SUR LES LISTE D'ALERTE SMS EN MAIRIE**